

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 19 janvier 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 19 janvier 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 2 p. (52r, 53r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 19 janvier 1864, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (7)

Consulté le 28/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43030>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [19 janvier 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination 87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Jean-Baptiste André Godin avertit Favre qu'Oudin-Leclère l'a informé que l'audience de l'affaire n'aura pas lieu le 5 février parce qu'Esther Lemaire a également choisi d'être défendue par un avocat étranger au barreau de Vervins et que celui-ci ne sera pas disponible. Godin lui demande ses disponibilités après le 20 février, lui donne les indications pour son voyage jusqu'à Vervins et lui signale que Versigny ne compte pas se rendre à l'audience.

Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#), [Voyage](#)

Personnes citées

- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)
- [Versigny, Victor \(1819-1872\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités

- [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Luise le 19 février 1864

Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que
M^e Lardin-Lature mon avoué à Paris,
m'écrit que les plaideurs de mon affaire
ne pourront venir le 5 février prochain,
ma femme pressant aussi un avocat étranger
au barreau de Paris, qui ne peut être
libre ce jour-là.

Il m'écrit en conséquence a demandé
de la part de son conseil d'arriver après
le 20 février, en ne perdant pas de vue
que les audiences civiles du tribunal de
Paris ont lieu le jeudi et le vendredi de
chaque semaine, et que nécessairement est
l'un de ces jours qui faut choisir.

Je vous prie de me faire connaître le
plus tôt possible le nouveau jour que vous
aurez choisi afin que l'arrêt de ma femme
en soit prisime accordé tout pour qu'il puisse
se mettre en œuvre pour ce jour.

M^e Veraigny a dit vous dire que j'étais
à St Quentin mettre ma voiture à votre
disposition la seule au levant d'ici de
Paris à votre choix. quittant Paris
à 7 heures 30 minutes du matin, par le
train express vous serez à St Quentin à

Monsieur Jules Favre

10 heures 20 minutes à Guis trois heures après
notre départ de St Quentin et le même
jour ou le lendemain à service suivant
le temps que vous jugerez à propos de me
consacrer à Guis

Dans sa dernière lettre M^r Verigny me fait
remarquer qu'il y a peu d'urgence à ce qu'il
sede avec vous ce voyage les motifs qui me
donne ne doivent pas l'arrêter, j'ai laissé
l'appréciation de ces motifs pour et votre voyage
à sa discrétion comme à la suite M^r Verigny
en lui exprimant que la résolution que vous
pourriez prendre à ce sujet devait la bon
pour moi

Veuillez agréer Monsieur mes sentiments
distins & de parfaite considération

Godin